

EDITORIAL

La Communauté Economique Européenne et la recherche agronomique tropicale.

A. Dartenucq.

Sur proposition de la Commission des Communautés Européennes, le Conseil des Ministres a adopté le 3 décembre 1982 un programme de recherche et de développement intitulé "Science et Technique au Service du Développement" (STD) pour une période de 4 ans (1983-1986).

Les résultats de cette première expérience communautaire dans le domaine de la coopération scientifique avec le Tiers Monde, appliquée exclusivement à l'Agriculture et à la Santé, ont été tels que la Commission a adopté le 15 octobre 1986 un projet de deuxième programme Science et Technique pour le Développement pour la période 1987-1990 qui est en cours d'examen par le Parlement Européen et le Conseil des Ministres et qui représente une prolongation, avec quelques modifications, du premier programme STD.

Pourquoi la Communauté Economique Européenne a-t-elle jugé nécessaire d'intervenir dans ce domaine et comment cela se traduit-il ?

Le développement économique et social des pays en développement figure parmi les priorités de la politique de Communauté Européenne (dernier alinéa de l'article 3 du Traité de Rome). Ce souci se concrétise à travers l'importance de la participation de la C.E. à des programmes de développement dans ces pays.

Mais il est évident que ces actions gagneraient en efficacité si elles pouvaient s'appuyer sur une meilleure connaissance du milieu tropical qui ne peut résulter que d'une plus grande activité de recherche dans ce domaine. Le but de ce programme communautaire est donc l'amélioration des connaissances scientifiques **nécessaires** au développement du Tiers Monde, dans le domaine de l'Agriculture et de la Santé.

Mais cet objectif ne pourra être atteint qu'à travers une véritable coopération scientifique entre les structures de recherche spécialisées dans ces domaines dans les Pays Membres et ceux des PVD, ce qui ne pourra se faire que si :

- l'outil européen de recherche tropicale est assez puissant pour répondre aux demandes formulées par les Pays en Développement, ce qui implique son renforcement.
- les PVD ont les moyens de valoriser cette coopération scientifique, ce qui nécessite la création ou le renforcement qualitatif et quantitatif de leur capacité endogène de recherche.

La situation de la recherche dans les PVD peut très schématiquement être caractérisée par les qualificatifs d'hétérogène, jeune, fragile, dispersée et indispensable.

- Hétérogène** parce que l'infrastructure scientifique et technique est extrêmement différente d'un pays à l'autre. Certains pays ont une recherche et un enseignement supérieur tout à fait embryonnaire alors que d'autres ont des laboratoires équivalents à ceux que l'on peut trouver dans les pays industrialisés.
- Jeune** A quelques exceptions près, on peut considérer que la recherche tropicale a connu un réel développement après la Seconde Guerre Mondiale. Pour beaucoup de PVD, la décolonisation s'est traduite par un démantèlement de l'outil de recherche. On peut donc considérer, très schématiquement, que ce n'est que depuis une vingtaine d'années que les PVD se préoccupent réellement de la création d'une véritable structure de recherche.
- Fragile** La crise économique que subissent les PVD, encore plus vivement que les autres et l'augmentation très rapide des coûts de la recherche font que celle-ci n'est plus considérée comme prioritaire, ce qui se traduit par un ralentissement si ce n'est un arrêt dans l'effort de recherche. Cela a souvent pour conséquence directe un "exode des cerveaux", d'autant plus grave que les structures étaient jeunes.
- Dispersée** Chaque pays s'est attaché, avec les moyens dont il dispose, à développer une structure de recherche. Mais comme cela est aussi parfois le cas dans les pays développés, chacune de ces structures reste isolée. Or cet isolement, ajouté à la faiblesse des moyens font que la compétitivité de certains laboratoires est remise en question car ils n'atteignent pas la masse critique de chercheurs indispensable à un travail de recherche cohérent. La recherche Agronomique et Médicale dans le Tiers Monde, souffre énormément de ce "nationalisme" qui se traduit par une atomisation des efforts.

Indispensable La recherche est l'investissement d'aujourd'hui pour le développement de demain. Les résultats scientifiques obtenus ces dernières années dans les pays industrialisés font que le fossé entre ceux-ci et les pays en développement ne fait que s'accroître pour le plus grand danger des uns et des autres.

Il est donc urgent et indispensable que les pays en développement puissent structurer une recherche digne de ce nom, au moins dans les deux secteurs prioritaires que sont l'Agriculture et la Médecine, afin qu'ils puissent à leur tour bénéficier des retombées positives qu'elle ne manquerait pas d'engendrer.

Il s'agit certainement là d'un moyen privilégié pour éviter que ne s'aggrave le déséquilibre entre le Nord et le Sud.

L'Europe a une tradition en recherche tropicale et le potentiel existant dans ce domaine est loin d'être négligeable.

- La plupart des Etats Membres de la Communauté Européenne ont été, au cours de leur histoire, des puissances coloniales. Aujourd'hui, alors que les pays du Tiers Monde ont accédé à l'indépendance subsistent souvent de ce passé des liens privilégiés entre les Pays et leurs anciennes puissances coloniales.
- Il existe, en outre, encore dans certains Etats Membres, des équipes de chercheurs spécialistes du milieu tropical, tant en agriculture qu'en médecine-santé: l'importance et le nombre de ces équipes ont été en diminution ces dernières années; il n'empêche qu'elles servent encore de support à une coopération scientifique de type bilatéral très active entre certains Pays Membres et des pays du Tiers Monde.

Mais la Communauté Européenne ne pouvait se satisfaire de la somme de ces initiatives nationales parce que:

- Ce potentiel européen connaissait un affaiblissement progressif dû au vieillissement des équipes de chercheurs spécialisés, ayant souvent acquis leur expérience sur le terrain à l'époque coloniale, et à la diminution des efforts nationaux dans ces domaines de recherche.
- Les Pays en Développement avaient exprimé clairement au cours de la 2ème conférence des Nations Unies pour la Science et la Technique au service du Développement (CNUSTD) leur souhait de voir restructurer les types de relations internationales dans le domaine scientifique et technique. Or une structure neuve telle que la Communauté Européenne peut être un cadre privilégié pour gommer toutes les séquelles qui pouvaient subsister, ici ou là, de l'histoire.
- Surtout l'isolement relatif des initiatives des différents pays membres en minimisait fortement l'efficacité et cette fragmentation des moyens empêchait souvent d'appréhender certains problèmes à l'échelle indispensable pour en permettre la solution.

L'enjeu communautaire consiste donc, en stimulant la coordination et la concertation des actions nationales de recherche dans les domaines de l'Agriculture Tropicale et Médecine Tropicale, à **valoriser** au mieux le potentiel existant, à **créer** une dynamique qui redonne à ce secteur de la recherche une attractivité pour les jeunes chercheurs européens, à **ouvrir** ce secteur à des chercheurs de pays européens qui n'avaient aucune tradition dans ce domaine, à **permettre** la définition des nouvelles relations de coopération entre l'Europe et le Tiers Monde, à **donner** une dimension plus significative grâce à leur coordination, aux efforts de coopération scientifique entre les pays de la Communauté Européenne et le Tiers Monde.

C'est donc pour répondre à ce double besoin, à savoir le renforcement, grâce à une meilleure concertation et une meilleure coordination au niveau européen, de l'efficacité du dispositif de recherche scientifique de ses Etats Membres, et le développement quantitatif mais surtout qualitatif des équipes de recherche dans les Pays en Développement que la Communauté Economique Européenne a décidé de créer un programme spécifique de coopération scientifique, le programme Science et Technique au Service du Développement (STD).

A. Darthenucq
 Ir. Agr. Versailles.
 Commission des Communautés Européennes
 Direction Générale XII -
 Collaboration Services et Techniques avec les P.V.D.
 rue de la Loi 200 - B-1040 Bruxelles